

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Admission d'une créance en non-valeur

**Date de convocation :
Le 24 avril 2026**

Présents : Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic CHRETIEN – Frédérique DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE – Alexis DUCHESNE – Aude DUDENKO - Farid FARAJI - Gaëlle GAUDRON – Marc GODEFROY – Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD - Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Sandrine DEPLECHIN donne pouvoir à Jean SAGETTE

**Nombre de Conseillers
Présents : 22**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

Secrétaire de séance : Edouard BABIK

Le comptable public informe la commune qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recette portés sur l'état ci-après.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'admission en non-valeurs de la somme irrécouvrable au compte 6541 « créances admises en non-valeur » pour un montant total de 4 627.31 €.

Date de prise en charge	Numéro de la pièce	Montant	Reste dû à présenter
09/01/2025	T-610	987.66	987.66
09/01/2025	T-651	136.29	136.29
18/09/2019	T-1855	30,00	30,00
15/12/2023	T-685	128.59	128.59
15/12/2023	T-698	1 392.78	1 392.78

28/03/2023	T-155	22,17	22,17
19/09/2024	T-457	37,10	37,10
03/08/2020	T-585	19,36	0,75
05/08/2020	T-799	16,00	16,00
05/08/2020	T-799	23,46	23,46
28/12/2022	T-2675	539,82	539,82
13/12/2018	T-2895	1 272,96	1 272,96
13/12/2018	T-2896	54,00	54,00

04/04/2024	T-137	72,27	0,03
26/04/2023	T-184	15,70	15,70

Montant total à présenter en non valeur 4 627.31 €

Les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur des titres précités sont inscrits à l'article 6541 du Budget Primitif 2026.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 04. MAI 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 04. MAI 2026